

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT ET UN FEVRIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 21 FEVRIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT, Mme Sylvie JERDON et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, Mario SCARNA, M. Michel LAGIER, M. Éric BESSEY, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jacques MEILHON, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à M. Mario SCARNA

Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP

Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

M. Bernard GUY ne participe pas au vote

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

CONVOCATION EN DATE : 14 février 2020

DATE D’AFFICHAGE : 28 février 2020

OBJET : concours aux associations

-----N°2020/012

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux Associations dont le montant est supérieur à 23 000 euros.

Ce seuil est apprécié toutes aides publiques confondues et en intégrant les facilités accordées à titre gratuit par les collectivités publiques.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'ensemble des sommes consacrées aux concours des associations.

Subvention Monuments aux Morts - Commune de Vaugneray	175.00 €	Compte 657341
Subvention au CCAS :	12 000,00 €	Compte 657362
Subventions aux associations	49 647.00 €	Compte 6574

<i>Nom de l'organisme bénéficiaire</i>	<i>Subvention 2020</i>	<i>Avantages en nature 2019</i>
A.E.P	500.00 €	
AAPPMA	50.00 €	
AG Karaté	1 000.00 €	3 988.82€
Amicale des anciens combattants	500.00 €	
Amicale du personnel	5 600.00 €	
Amis de la tour ronde	150.00 €	19.32 €
Amis don du sang	350.00 €	16.51€
Amis du Carillon et de l'orgue	500.00 €	5.42€
Amis du patrimoine	450.00 €	7.60 €
ASG Basket	4 600.00 €	8 602.10€
ASG foot	3 600.00 €	48 136.59€
ASG judo	2 000.00 €	2 939.71€
ASG Natation	- €	5.42€
ASG tennis	2 500.00 €	15 226.43€
ASG tennis de table	1 400.00 €	3 134.07€
ASG Volley	500.00 €	2 851.28€
Ass Bibliothèque "Lectures et Loisirs"	950.00 €	1.81€
association des familles de Francheville	500.00 €	
Association Musicale	5 000.00 €	3 654.89 €
boxing club	500 €	1 282.12€
CASROL	200.00 €	37.39€
Classes	2 500.00 €	136.36€
Comité de jumelage	2 000 €	1.22€
Comité des fêtes	- €	10.55 €
Ensemble vocal blue note	150 €	74.13€
Les potagers de Grezieu	- €	153.64€

Le lierre	- €	1 004.76€
OCCE élémentaire	9 227.00 €	
OCCE maternelle	2 820.00 €	
PEEP	100.00 €	7.12€
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	- €	2.13€
Sembe	- €	1 627.09€
Sou des écoles	1 000.00 €	2 622.82€
Détente et création	- €	87.26€
AGG Gymnastique	- €	3 703.90€
Chasse	- €	6.32€
Ecole chinoise des énergies	- €	3 098.97€
Galathée plongée	500.00 €	2.71€
Yoga association des familles	- €	1 424.58€
IGREC	500.00 €	3 955.99€
AIKIDO 69 GREZIEU	- €	1 139.66€
Les paniers du Vallons	- €	131.04€
Chorale la Pastorale	- €	33.14€
TOTAL	49 647.00 €	109 132.87€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **VOTE** les subventions telles que détaillées ci-dessus.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

